

## ÉVALUATION INDÉPENDANTE DE LA FONCTION D'ACCREDITATION DU GREEN CLIMATE FUND

### OBJECTIF DE LA SYNTHÈSE

En 2020, l'Unité d'Évaluation Indépendante (IEU) du Green Climate Fund (GCF) a entrepris une synthèse de la fonction d'accréditation<sup>1</sup> du GCF dans le cadre de son plan de travail 2020, approuvé par le Conseil du GCF à l'occasion de sa vingt-quatrième réunion.

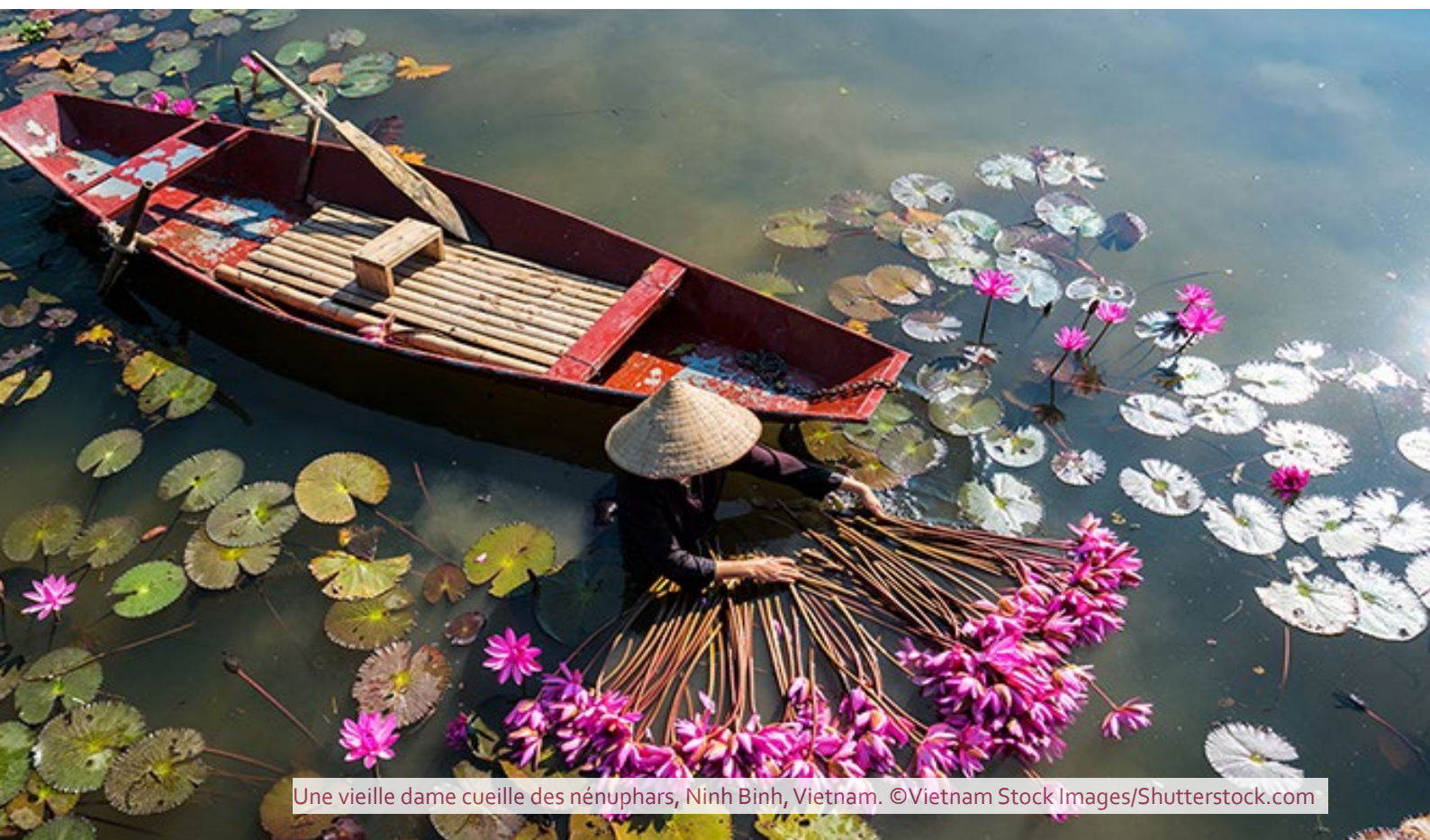
L'étude de synthèse a examiné les éléments existants en matière d'accréditation. Les objectifs de cette étude étaient les suivants : a) rassembler tous les documents pertinents produits par le secrétariat du GCF, du IEU et des parties prenantes externes ; (b) évaluer de manière critique ces documents, et (c) faire la synthèse des données probantes de qualité afin d'en tirer toutes les connaissances et les enseignements à retenir. L'étude de documents s'est appuyée sur des entretiens et sur le DataLab de l'IEU. .

### QU'EST-CE QUE L'ACCREDITATION ?

L'accréditation est au cœur du modèle opérationnel du GCF. L'instrument de gouvernance du GCF stipule que les ressources du GCF doivent être accessibles par le biais et les entités internationales accréditées par le Conseil.

L'instrument de gouvernance stipule également que les pays bénéficiaires détermineront le mode d'accès, et que les entités d'accès international (IAE) et les entités d'accès direct (DAE) peuvent être utilisées simultanément et que le Conseil du GCF élaborera, gèrera et supervisera une procédure d'accréditation, basé sur des critères d'accréditation spécifiques qui reflètent les principes et les normes fiduciaires du Fonds ainsi que les garanties environnementales et sociales.

<sup>1</sup> Eussner, Ansgar, David Huang, Jyotsna Puri, Archi Rastogi, Asha Warsame, et Temurbek Zokirov (2020). Independent synthesis of the Green Climate Fund's accreditation function. Evaluation Report No. 6, June 2020. Independent Evaluation Unit, Green Climate Fund. Songdo, South Korea.



## CONCLUSIONS GENERALES

### 1. Existe-t-il une politique ou une stratégie en matière d'accréditation ? Comment la fonction d'accréditation est-elle régie et rendue opérationnelle ?

**1a.** L'instrument de gouvernance demande au Conseil de développer, de gérer et de superviser la procédure d'accréditation, sur la base de critères qui reflètent les principes et les normes fiduciaires du Fonds, ainsi que les garanties environnementales et sociales.

**1b.** Les entités accréditées (AE) par le Conseil sont responsables de la fourniture de ressources financières aux pays en développement, ainsi que de la conception, de la fourniture, de la gestion, de la mise en œuvre, de la supervision, du contrôle et de l'évaluation, tout en respectant les normes et les garanties du GCF.

**1c.** Le comité d'accréditation établi par le Conseil d'administration n'a pas été pleinement efficace. En particulier, le comité n'a pas été en mesure de respecter plusieurs parties des mandats approuvés par le Conseil, notamment en ce qui concerne la fourniture d'orientations politiques au jury d'accréditation et la facilitation de l'engagement avec les pays bénéficiaires.

**1d.** Le jury d'accréditation interagit principalement avec le secrétariat et a peu d'interaction avec le Conseil. Le jury n'examine pas la conformité des candidats avec les priorités stratégiques du GCF et n'a aucune vue d'ensemble de la composition et de la taille du portefeuille des entités accréditées.

**1e.** Le bureau du directeur exécutif du secrétariat du GCF est responsable de la gestion et de l'exécution de la procédure et de la fonction d'accréditation. La procédure d'accréditation est menée par l'équivalent de deux employés à temps plein : une ressource humaine faible pour une fonction importante et multifonctionnelle du GCF.

**1f.** Bien que la conception et la mise en œuvre de l'accréditation aient été basées sur l'expérience d'autres agences multilatérales, le mandat du GCF est unique. Le GCF est le seul fonds dans le domaine du climat dont le mandat prévoit un accès direct et qui ne limite pas le nombre d'entités accréditées.

**1g.** Le GCF ne dispose pas de stratégie pour l'accréditation. Un projet de stratégie a été discuté

au point B.14 et n'a pas été adopté. En l'absence d'une telle stratégie, l'accréditation a souffert d'une surcharge de travail et a fait l'objet de nombreuses critiques quant à son incapacité à atteindre les objectifs (très divers) qui lui sont assignés.

**1h.** De nombreuses hypothèses relatives à la mise en œuvre de la fonction d'accréditation **ne sont pas étayées par des preuves**, comme le fait que les AE vont harmoniser leurs portefeuilles avec le mandat du GCF ; un plus grand nombre d'AE signifiera une plus grande diversité d'entités demandant et recevant des ressources du GCF ; et les entités à accès direct (DAE) et le secteur privé seront encouragés à travailler avec le GCF.

### 2. Quelle est l'efficacité de la procédure d'accréditation ? Quels sont les défis à relever dans le cadre de cette procédure ?

**2a.** Le GCF entreprend l'accréditation à l'aide d'une procédure en trois étapes, qui comprend des examens par le secrétariat et le panel d'accréditation, l'approbation par le Conseil et un examen des dispositions juridiques. Les normes fiduciaires, de garanties environnementales et sociales (ESS) et en matière de genre sont examinées.

**2b.** La procédure d'accréditation est longue et inefficace. Il s'est écoulé en moyenne 506 jours entre la présentation de la demande et l'approbation par le Conseil, pour l'accréditation de 95 entités en mars 2020.

**2c.** Après approbation par le Conseil, les entités doivent négocier des accords-cadres d'accréditation (AMA) avant de pouvoir recevoir des ressources du GCF. Parmi les 95 entités dont l'accréditation a été approuvée par le Conseil, **36 n'ont pas d'AMA en vigueur**. Le délai médian d'efficacité des AMA pour 59 entités en mars 2020 était de 592 jours.

**2d.** Plusieurs facteurs sont responsables de la longueur de la procédure d'accréditation, comme la conception de la procédure d'accréditation, sa mise en œuvre, les capacités de l'AE et les négociations juridiques.

**2e.** Les IAE et les DAE sont confrontés à différents types de défis lors de leur accréditation. Les DAE n'ont pas toujours la capacité de répondre aux exigences du processus, tandis que les IAE ne sont pas toujours en mesure de modifier les normes et les politiques établies.

**3. Quel est le portefeuille des entités accréditées (AE) ? L'accréditation renforce-t-elle les capacités des AE et permet-elle de faire correspondre le portefeuille d'une AE aux priorités du GCF ?**

**3a.** Le Conseil du GCF a **accrédité 95 entités**, qui représentent un large éventail d'DAE et d'IAE couvrant tous les domaines de résultats du GCF et de portée variable.

**3b.** Le portefeuille de projets du GCF est biaisé en faveur des IAE. **Les IAE représentent 86 % du portefeuille engagé du GCF en dollars américains (USD)**, bien que plus de la moitié (59 %) des AE soient des DAE. Seules 18 DAE (sur 56) ont des propositions de financement (FP) avec le GCF.

**3c.** Près d'un cinquième (19 %) des **AE n'ont participé à aucune étape** du processus de développement du projet (y compris les notes conceptuelles ou les FP).

**3d.** Il n'existe **actuellement aucune évaluation de la mesure dans laquelle les portefeuilles de projets des AE correspondent** au mandat et aux objectifs du GCF. Il n'y a pas de tendance claire (négative ou positive) dans le portefeuille de financement climatique des AE évalué par l'IEU. Le processus de l'accréditation

n'évalue ni n'encourage pas de changement dans le portefeuille d'une AE.

**3e.** Bien que le Conseil ait exigé que l'accréditation renforce les capacités des AE, (en particulier les DAE), **cela n'est pas encouragé.**

**3f.** Le **GCF ne définit pas directement l'appropriation par les pays.** Bien que les DAE jouent un rôle important dans l'accès direct, elles ne sont pas le seul moyen d'assurer une réserve de projets du GCF appartenant au pays. Le choix des entités désignées au niveau national n'est pas toujours déterminé dans une perspective stratégique ou à l'échelle du pays.

**4. La vision stratégique de l'accréditation proposée pour le GCF-1 est-elle pertinente et suffisante ?**

**4a.** L'approche d'évaluation spécifique des projets (PSAA) peut compléter l'accréditation institutionnelle, mais sa vision stratégique n'est pas claire. Actuellement, la PSAA ne s'attaque pas aux blocages existants : communication uniquement en anglais, longues négociations juridiques, manque de clarté dans les communications, lenteur des réponses et capacités limitées des AE et du GCF pour la préparation



Moines marchant à travers une forêt de feuillus dans l'Himachal Pradesh, Inde. ©Archi Rastogi

et l'examen des projets, ou la nature axée sur l'offre du portefeuille d'accréditation ou du FP du GCF.

4b. Les AE appliquent des méthodologies incohérentes lorsqu'elles rendent compte des résultats du GCF.

4c. Le plan stratégique actualisé propose d'accroître l'engagement financier en faveur des DAE. Selon les projections de l'IEU, même si le GCF multiplie par deux le montant des ressources allouées aux DAE dans le GCF-1, **la part des DAE ne sera que de 25 %** des ressources globales du GCF.

## RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

### Recommandations à l'attention du Conseil du GCF

1. Le Conseil du GCF devrait **renforcer la structure de gouvernance de l'accréditation** en mettant en pratique le mandat du comité d'accréditation.
2. Le Conseil du GCF doit **renforcer le jury d'accréditation** et lui fournir des orientations politiques et stratégiques (comme indiqué dans son mandat).
3. Le Conseil du GCF devrait **élaborer une stratégie d'accréditation** qui puisse résoudre la surcharge de sa mission. Une telle stratégie doit clarifier la manière dont les fonctions d'accréditation s'inscrivent dans la vision globale du GCF. Elle devrait également décrire les résultats primaires et secondaires de la fonction d'accréditation du GCF.
4. Le Conseil du GCF **devrait réexaminer le rôle de l'accréditation** au sein du GCF.

### Recommandations à l'attention du secrétariat du GCF

1. Le secrétariat du GCF doit rendre **la procédure d'accréditation beaucoup plus efficace**, établir des normes pour les délais d'exécution et de traitement et en faire part au partenariat du GCF.
2. Le secrétariat du GCF devrait **examiner les performances des institutions** dans les examens d'accréditation et de ré-accréditation et les résultats des projets des AE. La ré-accréditation doit inclure

une évaluation de la conformité du portefeuille d'une AE avec le mandat du GCF en matière d'accréditation et de ré-accréditation.

3. Le secrétariat du GCF devrait **évaluer et encourager les IAE** pour leur contribution au renforcement des capacités des DAE. Ces évaluations devraient être basées sur des critères clairs, transparents et prévisibles partagés avec les candidats.
4. La sélection des AE par le secrétariat du GCF et la composition du portefeuille des **AE devraient être basées sur une stratégie d'accréditation** qui indique comment ces entités contribueront à soutenir le mandat du GCF.
5. Le secrétariat du GCF devrait envisager le **jumelage des DAE avec des IAE expérimentées**. Le soutien à la pré-accréditation, y compris la préparation, pour le renforcement des capacités des entités candidates, devrait être renforcé. Ce soutien permettra également de réduire les délais de traitement et de fournir un ensemble solide d'AE. Le soutien post-accréditation des DAE est essentiel et doit également être renforcé.
6. Le secrétariat du GCF devrait **définir les principaux objectifs du PSAA** et la manière dont il s'intégrera dans les résultats globaux du GCF.
7. Si la dotation globale des DAE doit augmenter dans le cadre du GCF-1, le secrétariat **doit préciser comment cela sera réalisé**. Certaines mesures visant à augmenter le portefeuille de financement des DAE peuvent inclure le recrutement d'AE supplémentaires, l'augmentation de la portée des DAE, la priorisation des DAE dans la réserve des FP. Il est essentiel de fixer un objectif réaliste soutenu par un plan réalisable.

## CONTACTE A L'IEU

Unité Indépendante d'Évaluation  
Green Climate Fund  
175, Art center-daero, Yeonsu-gu  
Incheon 22004  
République de Corée

☎ (+82) 032-458-6450  
✉ ieu@gcfund.org  
🌐 ieu.greenclimate.fund



GREEN  
CLIMATE  
FUND

Independent  
Evaluation  
Unit

